



Le parcours de VAE en 4 étapes



1

INFORMATION ET CONSEIL

Cette phase permet de clarifier le projet professionnel et de vérifier la pertinence de la demande

- L'Espace d'information le plus proche peut me renseigner sur la VAE (réglementation, conditions, procédures, financement).
- Le Point Relais Conseil peut me proposer un conseil personnalisé, une aide à la décision ou au choix de la certification.

Ces deux structures m'orienteront vers le(s) centre(s) valideur(s) compétent(s) ou éventuellement un centre de bilan de compétences, un organisme de formation,...



2

DEMANDE DE VAE

Je m'adresse au Centre valideur qui vérifiera si je remplis les conditions (Justificatifs d'expérience) et me notifiera la recevabilité de ma demande.



3

PRÉPARATION À L'ÉVALUATION

Ma demande est recevable. Je constitue mon dossier et/ou me prépare à l'évaluation en situation de travail selon le certificateur.

Je peux me faire accompagner par le centre valideur ou un prestataire habilité et ainsi bénéficier d'une aide méthodologique.

Cette prestation d'accompagnement a un coût dont je peux demander la prise en charge à un organisme finançant la formation continue en fonction de mon statut.



4

EVALUATION

Un jury de validation composé, selon le valideur, d'enseignants ou formateurs et de professionnels, parfois d'experts, évalue mes compétences en lien avec celles exigées par le référentiel de la certification visée.

L'évaluation se fait par examen de mon dossier et/ou mise en situation.

Un entretien facultatif ou obligatoire peut avoir lieu avec le jury.

Il se prononce pour une validation totale, partielle ou un refus de validation.

Sa décision est souveraine.

- Validation totale : l'autorité certificative me délivre la certification
- Validation partielle : je dispose d'un délai de cinq ans à compter de la décision du jury pour acquérir une expérience ou suivre une formation complémentaire afin d'obtenir la certification.
- Refus de validation : je ne remplis pas les conditions de compétences, aptitudes et connaissances requises.



Quelques questions essentielles à se poser tout au long de son parcours VAE :

Vos interlocuteurs

Mon projet professionnel est-il bien défini ?

Prestataires d'orientation

Mon projet VAE est-il le choix d'orientation le plus pertinent ?

Prestataires d'orientation
Espaces d'information
Point relais Conseil

AI-je bien mesuré les objectifs et enjeux de la VAE ?

Espaces d'information

AI-je des difficultés pour choisir la certification à valider ?

Point Relais Conseil

AI-je du mal à remplir mon dossier de validation ?
AI-je du mal à analyser et décrire mes activités,
à valoriser mes compétences ?

Centres valideurs
ou prestataires d'accompagnement habilités

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :
AGEFMA - Association de Gestion de l'Environnement de la Formation en Martinique
Immeuble Foyal 2000 - Rue du Gouverneur Ponton - 97200 FORT DE FRANCE
Tél : 0596 71 11 02 - Fax : 0596 73 57 08 - Email : vae.martinique@sasi.fr

